



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Service de législation et gestion scolaires

L.G.S./06/27  
Cl. 071601

**Aux Pouvoirs Organiseurs,  
Aux Chefs d'Établissements  
de l'Enseignement Fondamental  
de l'Enseignement Secondaire  
de l'Enseignement de Promotion Sociale  
de l'Enseignement Supérieur Catholique  
et des Centres PMS libres subventionnés.**

Madame, Monsieur,

**Bruxelles, le 12 septembre 2006**

**OBJET : RISK MANAGEMENT ETABLISSEMENTS SCOLAIRES  
Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention  
Fiches réflexe**

Dans le cadre de la mise sur pied d'une politique cohérente de sécurité civile dans la Province, les services de Madame Paulus de Châtelet, Gouverneur de Bruxelles-Capitale ont réalisé un document intitulé « Plan particulier d'urgence et d'intervention », destiné, aux établissements scolaires situés sur le territoire de cette région.

A notre demande, ils ont accepté de mettre ce document à la disposition de l'ensemble des établissements scolaires. Nous les en remercions.

Le but du document est de permettre aux écoles de se préparer à faire face à une crise de quelque nature que ce soit : d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme...), technologique (pollution, Seveso, nucléaire) ou provoquée par la main de l'homme (terrorisme).

Des établissements d'enseignement pourraient être confrontés à ce genre d'évènements et peuvent ainsi s'y préparer pour pouvoir les affronter de la manière la plus appropriée.

Ces documents peuvent être consultés de deux manières :

- sur le site « [gestion documentaire](#) » du Segec
- sur le site du Gouverneur : <http://www.brugouverneur.irisnet.be/> , rubrique « plan catastrophe »

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

N. Vicoso-Kuhn  
Directrice du Service L.G.S. du SeGEC